

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

du VIGUEIRAT et de la VALLEE DES BAUX

Compte rendu de la réunion du syndicat intercommunal

Lundi 09 Novembre 2015

Réf 05/2015

Présents:

Mr GESLIN, Mr MASSON, Mr CHAREYRE, Mr VICO, Mme BEDOT, Mr RICARD, Mr DURAND, Mr THIEULOUY, Mr PECOUT, Mr MOUCADEL R, Mr FREZE, Mr BESSON, Mr VILLERMY, Mme ROUX, Mr MONTAGNIER.

Excusés:

Mr BONNAUD, Mr CHERUBINI, Mr FUSAT, Mme LICARI, Mr HUGUES, Mr DERVIEUX, Mr MOUCADEL M, Mr ROSSI, Mme LEBRE, Mr CATHALA, Mr MOUNIER, Mr SEISSON, Mme RAVEZ.

Procurations :

Mme LICARI donne pouvoir à Mme BEDOT,
Mme LEBRE donne pouvoir à Mr DURAND.

Absents : Néant

Début de la séance à 17h30

Décision modificative n°2 – Budget principal

Mr le Président explique qu'il convient d'augmenter les crédits sur le compte 6156 afin de faire face aux frais induit par la mise en place de la signature électronique.

Pour faire face a un besoin global de 1300 euros au compte 6156, il est donc proposé de puiser dans la section « dépenses imprévues » afin d'équilibrer les comptes budgétaires.

Décision modificative n°2 – Budget principal

Dépense de fonctionnement :

022 Dépenses imprévues	- 1 300,00 €
6156 Maintenance	+ 1 300,00 €

Pour	Contre	Abst.
17	0	0

Attribution du marché de travaux relatif à la « Réalisation de travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et Fontvieille »

Mr Barriol fait un point sur le marché de travaux relatif à la « Réalisation de travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et Fontvieille ». Il rappelle à l'assemblée que l'opération comporte 2 tranches de travaux issues de l'étude préalable aux aménagements hydrauliques, commandée par le SIVVB et réalisée par le cabinet Sogreah en 2006. Il ajoute également que ces travaux font suite à la volonté initiée, en janvier 2014, par les Maires des communes de Saint Etienne du Grès et Fontvieille, voulant répondre aux sollicitations de leurs administrés riverains du canal du Vigueirat.

La première tranche concerne un confortement de berge par enrochements partiellement percolés, en rive droite et gauche du canal du Vigueirat, dans le quartier Laurade à Saint Étienne du Grès.

La deuxième tranche concerne la reprise d'une vanne murale type martelière très détériorée, en rive gauche du canal du Vigueirat, dans le quartier Fort d'Herval à Fontvieille.

Mr Barriol indique que la consultation des entreprises de travaux a été lancée dans le bulletin officiel d'annonce des marchés publics le 28 septembre dernier (le comité syndical ayant adapté le choix de la procédure adapté avec avis d'appel public à la concurrence dans sa séance du 09 juillet 2015).

S'en ai suivit une période de quatre semaines durant lesquelles vingt-cinq entreprises ont retirées le dossier de consultation. Deux d'entre elles ayant remis une offre, la commission MAPA a procédé à l'ouverture des plis le vendredi 23 octobre à 16h et s'est réunie le lundi 9 novembre à 16h30 pour étudier les propositions reçues.

Après que Monsieur le Président ait présenté les tableaux d'analyse des offres remis par la maîtrise d'œuvre, il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre présentant le meilleur compromis technico-économique au regard des critères énoncés dans le marché, à savoir celle de l'entreprise MASONI S.A. d'un montant de 150 815 € HT soit 180 978 € TTC.

Pour	Contre	Abst.
17	0	0

Travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et à Fontvieille – Planification des travaux

Dans le cadre de la réalisation du marché relatif à la « Réalisation de travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et Fontvieille », Mr le Président informe l'assemblée délibérante que, par souci de trésorerie, il serait préférable de ne pas effectuer les 2 chantiers simultanément.

Après avoir rappelé que les travaux doivent être effectués entre les mois de novembre et avril au titre de Natura 2000, un planning prévisionnel est présenté.

Suivant le planning prévisionnel présenté, il est proposé au Comité Syndical d'approuver la décision d'effectuer les travaux sur le site de Fontvieille sur la période novembre-décembre 2015, et les travaux sur le site de Saint Etienne du Grès sur la période février-avril 2016.

Pour	Contre	Abst.
17	0	0

Travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et à Fontvieille – Versement de la participation des communes concernées par les travaux.

Monsieur le Président présente à l'assemblée les pourcentages actualisés des aides financières accordées dans le cadre de l'opération « Réalisation de travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et Fontvieille » :

- participation à hauteur de 39.1% de la part du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
- participation à hauteur de 20% de la part du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur

Comme le prévoit l'article 10 des statuts du SIVVB, les Communes concernées par les travaux assureront la part résiduelle du montant engagé sur leur territoire, selon le détail ci-après (donné sous réserve de modification)

SAINT ETIENNE DU GRES	
Travaux	119 515,00 €
Maitrise d'œuvre (79,25% du montant total)	10 530,74 €
TOTAL	130 045,74 €
A charge de la commune (40,9%)	53 188,71 €
FONTVIEILLE	
Travaux	31 300,00 €
Maitrise d'œuvre (20,75% du montant total)	2 757,26 €
TOTAL	34 057,26 €
A charge de la commune (40,9%)	13 929,42 €
TOTAL - Maitrise d'œuvre	13 288,00 €
TOTAL - Travaux	150 815,00 €
TOTAL	164 103,00 €

Monsieur le Président indique par ailleurs qu'il serait préférable, du fait de la trésorerie limitée du SIVVB, de demander le versement de cette participation de 40.9% aux Communes de Saint Etienne du Grès et de Fontvieille avant le commencement des travaux.

- Proposition d'autoriser Mr le Président à demander le versement de 13 929,42 € à la commune de Fontvieille dès lors que le marché aura été conclu avec l'entreprise,

- Proposition d'autoriser Mr le Président à demander le versement de 30 00,00 € à la commune de Saint Etienne du Grès dès lors que le marché aura été conclu avec l'entreprise, puis en janvier 2016, le versement du solde restant, à savoir 23 188.71 €.

Pour	Contre	Abst.
17	0	0

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 18h30.

S.I.2.V.B.
Place Pierre Limberton
13103 MAS BLANC DES ALPILLES
mail : si2vb@orange.fr

